

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

DELIBERATION N° 2018-87

Nombre de Conseillers : 14
En exercice : 14
Présents : 14
Absents : 0
Votants : 14
Procurations : 0

REÇU LE :

16 JAN. 2019

PREFECTURE FOIX

L'an deux mille dix-huit, le 13 DECEMBRE à 20 h 17, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/12/2018

Date d'affichage : 08/12/2018

Présents : Michel ANDOLFO, Annabel AUGUSTIN, Françoise BAUZOU, Kévin CARBONNE, Antoine DOMANEC, Alain GARNIER, Raphaël GENZ, Camille HAUMONT, Fanny KUHNT, Didier MAURY, Paulette PORTET, Marie-Cécile RIVIERE, Thierry TORRES, Jacques VU-VAN.

Absents excusés (0) :

Absents avec Procuration (0) :

Absents non représentés (0) :

La séance est ouverte à 20 h 17.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. **Madame Camille HAUMONT est désignée pour remplir cette fonction.**

OBJET : ECHANGES DE PARCELLES

M. le Maire expose :

Monsieur Eric BOY souhaite céder à la commune les parcelles cadastrées section A numéros 2419, 2413, 2417, 2421, 2426, 2423, 2410, et 2107.

En contre-échange, la commune de Serres-sur-Arget cédera à M. BOY la parcelle cadastrée section A n°2428. L'échange aura lieu sans soulte de part et d'autre. Les frais seront supportés par M. Eric BOY. La commune procédera à l'enquête publique préalable au

déclassement du chemin communal et votera les délibérations pour le déclassement et pour l'échange.

Les frais d'enquête publique devront être payés par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à représenter la commune, pour effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de l'enquête publique.
- **DECIDE DE PAYER** les frais afférant à cette enquête publique.

A Serres sur Arget, le 13 Décembre 2018

Le Maire,
Alain GARNIER



REÇU LE :
16 JAN. 2019
PREFECTURE FOIX

Reçu en Préfecture le :

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification à compter du